

**Rapport du Président**

Séance publique du  
vendredi 14 octobre 2016

**2<sup>ème</sup> Commission**

N° CD-2016-4-2-3

**Service instructeur**

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage  
politiques publiques

**Service consulté**

**OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES A  
L'ISSUE DE SON CONTROLE DE LA GESTION DE LA SEMHA, EXERCICES 2009  
ET SUIVANTS**

Résumé : La Chambre décrit précisément toutes les erreurs financières, comptables et juridiques commises par l'ancienne gestion de la SEMHA. Elle relève que la nouvelle équipe en place a su restaurer la crédibilité technique et opérationnelle de la SEM. Elle suggère d'améliorer encore davantage l'exhaustivité des données communiquées aux administrateurs. En conclusion, elle "salue l'effort sans précédent mené par l'actuelle Direction pour clôturer les opérations anciennes - dont certaines remontent à 1998- et obtenir les quitus correspondants, afin d'assainir ses comptes, mais observe que les perspectives immédiates demeurent incertaines".

Dans son rapport, pour les aspects les plus importants, la Chambre relève :

- que la société, durant sa phase de remise en ordre de la gestion, a eu des difficultés à respecter un certain nombre de règles, telles que la rigoureuse similitude des comptes arrêtés par le conseil d'administration et ceux approuvés par l'assemblée générale, même si certaines variations sont dues à des ajustements justifiés ;
- que les changements importants, intervenus dans l'équipe administrative et dans les méthodes et outils de gestion, ont fragilisé la fiabilité des comptes même si ces derniers ont été approuvés ;
- que l'information globale et détaillée figurant dans les annexes de comptes est insuffisante, voire lacunaire ;
- que l'absence de rigueur passée dans le suivi des comptes-rendus financiers dus aux collectivités concédantes (CRACL) et l'absence d'informations précises auraient dû faire réagir le Commissaire aux Comptes ;
- que la SEM devrait appliquer de manière plus exigeante les clauses conventionnelles vis-à-vis des communes en matière de financement des opérations afin de conforter sa trésorerie ;

- recommande que la SEM annexe à ses comptes un détail par activité, ce qui permet aux administrateurs d'avoir une meilleure information financière.

Avant même que le contrôle soit achevé par la Chambre, la SEM avait déjà travaillé à améliorer la situation : si elle reconnaît certaines erreurs techniques qu'elle s'est engagée à résoudre, elle a mis en place un certain nombre de règles, dont les plus importantes sont :

- la création d'un comité d'engagement, permettant aux administrateurs d'être bien informés des conditions économiques des nouvelles affaires potentielles et de donner leur avis sur l'engagement de la société ;
- la mise au point d'un tableau de pilotage de l'activité, permettant aux administrateurs d'être informés de l'état des concessions en cours, des perspectives financières desdites concessions et de la bonne réalisation de toutes les prestations vendues par la SEM ;
- la mise au point d'un plan pluriannuel stratégique, dont l'évolution est ensuite soumise aux administrateurs et à l'assemblée générale, à chaque réunion de ces instances.

L'intégralité du rapport de la Chambre Régionale des Comptes est jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous demande :

de me donner acte de la communication du rapport d'observations définitives rédigé par la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'examen de la gestion de la SEMHA, devenue CITIVIA-SEM, pour les exercices 2009 et suivants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN